

# STIGMATISATION ET MÉDIAS

---

**Marie Absil**

philosophe, animatrice au Centre Franco Basaglia

Résumé : Troisième analyse de notre série consacrée à la stigmatisation des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, nous nous intéressons cette fois aux médias en tant que relais de la stigmatisation auprès du grand public. Comment notre représentation de la folie - ce fond de connaissances communes et d'affects liés à la folie - est-elle entretenue par les médias ? Le « droit de réponse<sup>1</sup> » offert à ceux qui s'estiment stigmatisés par un article est-il une bonne solution pour agir contre l'effet stigmatisant de certains articles ?



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

## SAVOIRS EN CONTROVERSE

Réflexion sur les savoirs en tant que constructions théoriques porteuses de valeurs, de modes de pensées, de pratiques professionnelles et de normes qui façonnent la vie quotidienne. La mise en controverse de ces savoirs ouvrant la possibilité d'un partage de pouvoir créatif et démocratique.

---

Cette analyse est téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)  
1ère édition, mai 2015

Editeur responsable :  
Centre Franco Basaglia asbl, rue Cathédrale 12, 4000, Liège.  
Courriel : [info@psychiatries.be](mailto:info@psychiatries.be)

Avec le soutien de :



Wallonie



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Troisième analyse d'une série consacrée à la stigmatisation des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, nous nous intéresserons cette fois aux médias en tant que relais – souvent involontaires – de la stigmatisation auprès du grand public.

Dans les analyses précédentes, nous nous sommes d'abord attachés à différencier les notions regroupées sous le terme générique de « stigmatisation » (les stéréotypes, les préjugés et la discrimination) puis nous avons tenté d'identifier les origines du phénomène. Nos conclusions sont que ce qu'on appelle la « stigmatisation » est un phénomène complexe - composé d'une base de connaissances composée de stéréotypes et de préjugés qui débouchent sur des comportements de discrimination - qui est engendré par notre représentation culturelle de la folie.

Dans cette analyse, nous verrons comment cette représentation de la folie - ce fond de connaissances communes et d'affects liés à la folie - est régulièrement relayée, voire alimentée, aujourd'hui par les médias. Nous verrons également des exemples d'utilisation du « droit de réponse<sup>2</sup> » par ceux qui s'estiment stigmatisés par un article.

## QUAND LA FOLIE NOUS EST CONTÉE PAR LES MÉDIAS...

Les termes propres au champ spécialisé de la psychiatrie passent de plus en plus dans le langage de tous les jours. Des étiquettes diagnostiques envahissent les titres des journaux et des magazines... avec quelles conséquences en termes de stigmatisation pour les personnes concernées ?

Nous aurons à considérer trois cas de figures. Tout d'abord, quand le sujet de l'article est la folie. Ensuite, quand la folie est évoquée dans l'article comme principe explicatif d'autre chose (un fait-divers le plus souvent). Enfin, quand les mots de la folie et de la psychiatrie sont sortis de leur contexte pour parler de tout autre chose et n'ont vraiment rien à voir avec le sujet évoqué dans l'article.

Nous n'avons évidemment pas l'espace pour réaliser une analyse fouillée et exhaustive des articles de presse dans le cadre de cet article. C'est pourquoi, nous nous limiterons à une petite sélection d'articles récents, présentés en guise d'exemples. En effet, il s'agit avant tout ici d'amorcer une réflexion critique chez le lecteur par rapport à ce qu'il peut lire dans son journal du matin.

- *Quand la folie est le sujet de l'article :*

Voici un exemple, trouvé dans le journal gratuit *Metro*, où la folie constitue le sujet de fond de l'article:

***Vivre avec un TOC***<sup>3</sup> (Publié le 02/12/2014 source: Rédaction en ligne)

---

<sup>2</sup> Le droit de réponse est régi par une loi du 23 juin 1961, il stipule que « Une personne physique ou morale peut exiger un droit de réponse dans une publication périodique (magazines, quotidiens, etc.) dès qu'elle y a été nommée explicitement ou même seulement désignée implicitement. Elle ne doit pas nécessairement avoir fait l'objet d'une critique ou d'une attaque. », voir [http://www.pressejustice.be/document.php?document\\_id=47&lang=fr](http://www.pressejustice.be/document.php?document_id=47&lang=fr)

<sup>3</sup> Pour l'article, voir <http://fr.metrotime.be/2014/12/02/spotlight/vivre-avec-un-toc/>

« Une décennie durant, Léo, 22 ans, a vécu dans ce qu'il décrit comme une "prison cérébrale". Atteint de TOC (trouble obsessionnel compulsif), une maladie psychique encore méconnue et sous-diagnostiquée qui touche pourtant 2 à 3% de la population.

"C'est la chose la plus horrible qui me soit arrivée. Quelque chose que je ne souhaite à personne", relate Léo, animateur social en formation vivant en Ardèche. Le TOC "est un trouble fait d'obsessions, c'est-à-dire de pensées et d'images intrusives qui s'imposent aux gens. Pour faire partir l'angoisse qu'elles provoquent, ils vont s'adonner à des rituels", explique Monique Rey, psychiatre à la clinique Lyon Lumière, un des principaux centres de soin des TOC en France, où Léo a été soigné. Au pire de sa maladie, apparue vers ses dix ans, le jeune homme passait huit heures par jour à ces rituels, avec des idées suicidaires.

Selon le Dr Rey, "tout le monde a des obsessions mais si on n'a pas de TOC, notre cerveau est capable de critiquer". Ses patients, dont beaucoup se désocialisent, sont "conscients que ces pensées sont absurdes" mais ils ne peuvent ni se raisonner, ni interrompre leurs rituels. Le TOC de contamination, touchant ceux qui ont peur des microbes, suivi du TOC d'erreur, consistant à vérifier plusieurs fois une même action, comme le fait de bien avoir fermé une porte ou un robinet de gaz, sont les formes les plus courantes de la maladie. Le diagnostic est posé si le rituel occupe le patient au moins une heure par jour, souligne le Dr Rey.

L'origine précise de la maladie, qui frappe le plus souvent à l'adolescence, autant les hommes que les femmes, n'est pas connue. On sait juste qu'il existe "un dysfonctionnement cérébral provoqué par le TOC, ainsi qu'un terrain familial anxieux", dit le Dr Rey. La méthode de soins la plus efficace repose sur les thérapies cognitivo-comportementales alliées aux antidépresseurs, voire -en cas de TOCs résistants- sur une intervention chirurgicale pour pratiquer "une stimulation cérébrale profonde" dans la zone du cerveau concernée". »

Quand la folie constitue le sujet de fond de l'article, il n'y a, le plus souvent, pas de problème important de stigmatisation à déplorer. En effet, l'objectif de ce type d'article est avant tout informatif, qu'il s'agisse de présenter une pathologie particulière ou les difficultés rencontrées par certains groupes de malades (articles sur le manque de place en institution spécialisée par exemple).

Le ton employé par le journaliste peut être qualifié de neutre. En effet, l'auteur ici se contente de rapporter les paroles d'un malade et d'un spécialiste sans prendre position lui-même sur ce qu'il rapporte. Le fait de donner la parole aux premiers concernés, un malade et un médecin, doit garantir la véracité des informations délivrées. Les paroles du malade apportent une dimension existentielle, émotionnelle, aux propos et doivent éveiller l'intérêt du lecteur. Tandis que les propos du médecin sont là pour donner des informations factuelles sur la maladie.

A quels types d'informations avons-nous affaire ici? Le but de cet article est visiblement de présenter le Trouble Obsessionnel Compulsif au lecteur. Nous retrouvons ici des informations sur la prévalence de la maladie (pourcentage de la population atteinte), son type (c'est une

maladie d'ordre psychique), ses symptômes (obsessions, pensées et images intrusives, rituels), son origine (dysfonctionnement cérébral), et enfin les soins préconisés. Nous pouvons donc dire que l'objectif d'information sur la maladie est atteint, même si l'article est bref.

En termes de stigmatisation, cet article, par la généralité des informations qu'il délivre, présente toutefois une vision stéréotypée de la maladie et de ceux qui en sont atteints. En effet, on a un peu l'impression ici de se trouver devant le texte d'un manuel diagnostique. Les propos du malade sont aussi stéréotypés en ce qu'ils reflètent ce qu'on attend habituellement du ressenti de quelqu'un face à une maladie d'ordre psychique : « *prison mentale* », « *la chose la plus horrible qui me soit arrivée* », « *quelque chose que je ne souhaite à personne* ».

- **Quand la folie explique les faits divers :**

Voici un exemple, trouvé sur le site Directmatin.fr (souligné par nous) :

***Adam Lanza souffrait-il du syndrome d'Asperger ?***<sup>4</sup> (Par Direct Matin, publié le 22 Décembre 2012 à 17:01)

*« Peu après la fusillade de Newtown, des rumeurs ont rapporté qu'Adam Lanza, le tueur présumé serait atteint du syndrome d'Asperger, un trouble psychologique dérivé de l'autisme.*

*Tout est parti des propos "off" d'un membre d'un responsable local du maintien de l'ordre qui s'exprimait sous couvert d'anonymat et à qui le frère du tueur se serait confié. Information reprise par de nombreux médias américains. Selon certains experts, Lanza affichait un comportement qui par plusieurs aspects pouvait effectivement correspondre à certaines formes de ce trouble : c'était un jeune homme brillant, peu sociable et peu enclin à l'empathie.*

*Par ailleurs, parmi les personnes atteintes de ce syndrome, on distingue une plus forte propension à la violence que dans le reste de la population : gestes vifs, propos agressifs et soudains, colères. Mais cette dernière caractéristique doit être utilisée avec mesure car de nombreux "aspies" ne manifesteront jamais de comportements violents. Par ailleurs, jamais les violences constatées n'ont atteint le niveau de celle déployée par Adam Lanza.*

*Dans les jours qui ont suivi la tuerie, de nombreuses voix se sont ainsi élevées pour réfuter cette hypothèse considérée comme trop hâtive. Serial killer, schizophrène... De nombreuses pistes existent pour tenter de comprendre ce qui a pu pousser Lanza à commettre l'irréparable. »*

Analysons rapidement cet article. L'auteur se fait l'écho de rumeurs, rapporte des propos « off » et écrit son article au conditionnel. Dans ces conditions, peut-on réellement parler d'information ? Quel est le but du journaliste en écrivant cet article ?

Quand un évènement défie la raison par sa violence et semble totalement gratuit, comme le meurtre d'enfants dans une école, on ne peut s'empêcher de chercher des raisons à cet acte. Face à des actes de violence gratuite, la folie semble souvent l'explication la plus plausible. Il faut être fou pour tuer des enfants innocents ! Alors on cherche les signes de folie dans la vie et la personnalité du tueur. Et comme chacun a sa part d'ombre, on trouve toujours. Dans le cas

---

<sup>4</sup> Voir <http://www.directmatin.fr/technologie/2012-12-15/quest-ce-que-le-syndrome-dasperger-292213>

D'Adam Lanza, le syndrome d'Asperger semble à certains être une explication satisfaisante. Et si ça ne devait pas être ça (je rappelle que cette « information » n'est basée sur aucun diagnostic), ce doit être autre chose. S'il n'est autiste, le tueur est certainement schizophrène !

Cette « information » - autisme = danger de violence - (relayée par de nombreux journaux papier ou en ligne, ainsi que dans les médias radiophoniques et audiovisuels après la tuerie de Newtown) a été démentie à plusieurs reprises par des professionnels. En effet, soucieux de rectifier le tir face à des articles qu'ils estiment stigmatisants, des spécialistes ont tenus à délivrer des informations correctes sur le syndrome d'Asperger. Néanmoins, le mal était fait. En effet, il est impossible de nier l'impact d'informations délivrées sur des sujets à forte charge émotionnelle.

Voici un commentaire (parmi beaucoup d'autres) trouvé à la suite d'un article du Figaro<sup>5</sup> qui donne la parole à la présidente de l'association Asperger Aides et qui dément avec force cette association autisme/violence :

*« Il faudrait peut-être arrêter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes sous prétexte de rester dans le politiquement correct. Ce jeune était complètement déséquilibré au point de commettre des actes d'une folie meurtrière sans commune mesure: il a quand même tué des dizaines d'enfants innocents dans leur école...*

*Force est de constater que son autisme ne l'a pas aidé dans ses actes. Son handicap n'était pas ce qu'on appelle un avantage. Tous les autistes ne sont peut-être pas violents mais personne ne massacre des enfants sans avoir un grave problème mental.*

*Les autistes ont parfois des réactions incohérentes et ont du mal à contrôler leurs actes. Ils créent leur propre monde.*

*On ne peut nier un lien de cause à effet. »*

Ce commentaire n'est pas isolé. Il souligne bien l'impact important des articles rédigés à la suite d'événements à forte charge émotionnelle et la difficulté de « rectifier le tir » en proposant des informations objectives à la compréhension du lecteur.

Ceci interroge la pertinence du droit de réponse qui est offert aux personnes qui se sentent lésées, stigmatisées par les médias. En effet, ce droit de réponse intervient toujours à posteriori, donc « à froid », ce qui aura toujours moins d'impact dans les esprits. De plus, l'impact d'un article qui s'adresse aux émotions sera toujours plus marqué qu'un article s'adressant à l'intellect des lecteurs.

- ***Quand la folie n'a rien à voir avec le sujet de l'article :***

Voici quelques exemples d'utilisation détournée des mots de la folie par la presse écrite :

Dans le journal Le Soir : ***Genève, le Salon schizophrène*** <sup>6</sup> (Lemeret Stéphane, Page 26, Jeudi 7 mars 2013)

---

<sup>5</sup> Pour l'article et le commentaire, <http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/12/17/19587-pas-violence-chez-ceux-qui-souffrent-dasperger>

<sup>6</sup> Pour l'article, voir <http://www.lesoir.be/203847/article/styles/auto/2013-03-07/gen%C3%A8ve-salon-schizophr%C3%A8ne>

Le sujet de cet article est le salon de l'auto de Genève. On peut légitimement se demander ce que vient faire la schizophrénie là-dedans ! Et bien, selon l'auteur, la schizophrénie du salon est évidente quand on regarde les nombreux stands de voitures de luxe en cette période de crise pour le secteur. La schizophrénie est donc ici synonyme de « contradiction ».

Dans le *Huffington post* : ***Santé : un incurable autisme politique***<sup>7</sup> (Publication: 05/02/2012 00h27. Mis à jour: 05/04/2012 11h12)

Cet article est une critique du système de santé en France. Il dénonce les coûts élevés d'un système qui devrait, selon l'auteur, être plus performant et le manque de réaction (donc l'autisme !) des politiques à cet égard.

Dans le journal *Le Soir* : ***Le 11h02 : « Le foot est un milieu autiste »***<sup>8</sup> (Mercredi 30 mai 2012)

Cet article dénonce les salaires énormes dans le monde très fermé du football. Le terme « autisme » n'intervient que dans le titre et est destiné à souligner la fermeture du monde footballistique.

Nous assistons à une véritable invasion des mots de la psychiatrie pour traiter n'importe quel sujet dans la presse d'aujourd'hui. Tentative d'analyse avec le mot « autisme ».

Ces dernières années, de nombreux articles ont mis le qualificatif « autiste » à toutes les sauces. En effet, « autisme » est maintenant le mot à la mode pour qualifier le repli sur soi, l'opacité, l'insensibilité ou encore, le fait d'être réputé intouchable.

Mais où est le problème ? Chacun sait que l'autisme affecte effectivement le rapport aux autres. L'utilisation du mot « autisme » par les médias est-il donc si erroné ? Pas vraiment, la migration, la vulgarisation de sens du mot « autisme » est assez pertinente au niveau du signifié (la représentation mentale d'une chose). Le problème se situe plutôt au niveau des conséquences pour les personnes autistes de l'utilisation vulgarisée de ce mot.

En effet, dans ses occurrences médiatiques, « l'autisme » est un comportement volontaire qui traduit un certain mépris de l'autre. Cette signification médiatique du mot « autisme » entre alors en concurrence avec son sens médical et les personnes avec autisme se retrouvent stigmatisées. Elles sont perçues par le grand public comme des personnes volontairement insensibles et méprisantes, ce qui n'est pas le cas.

Face à cette habitude qu'on prit certains journalistes d'utiliser le mot « autisme » pour qualifier des attitudes ou des personnalités, la riposte s'organise. Voici un article à l'initiative du « Vlaamse Vereniging Autisme » (VVA) dans le journal *Le Soir* :

***Bart et Elio sont-ils autistes ?***<sup>9</sup> (Mercredi 3 août 2011)

« Le journal *De Standaard* a publié un visage combinant des caractéristiques d'Elio Di Rupo et de

---

<sup>7</sup> Pour l'article, voir [http://www.huffingtonpost.fr/jean-de-kervasdoue/sant-un-incurable-autisme-politique\\_b\\_1254793.html](http://www.huffingtonpost.fr/jean-de-kervasdoue/sant-un-incurable-autisme-politique_b_1254793.html)

<sup>8</sup> Pour l'article, voir [http://archives.lesoir.be/le-11h02-%AB-le-foot-est-un-milieu-autiste-%BB\\_t-20120529-01YNGC.html?query=autisme&queryand=autiste&queryor=autisme&firstHit=20&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=25&all=590&nav=1](http://archives.lesoir.be/le-11h02-%AB-le-foot-est-un-milieu-autiste-%BB_t-20120529-01YNGC.html?query=autisme&queryand=autiste&queryor=autisme&firstHit=20&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=25&all=590&nav=1)

<sup>9</sup> [http://archives.lesoir.be/bart-et-elio-sont-ils-autistes-\\_t-20110803-01HWK5.html?query=autisme&queryand=politiques+autistes&queryor=autisme&firstHit=0&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=2&all=33&nav=1](http://archives.lesoir.be/bart-et-elio-sont-ils-autistes-_t-20110803-01HWK5.html?query=autisme&queryand=politiques+autistes&queryor=autisme&firstHit=0&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=2&all=33&nav=1)

*Bart De Wever, barré d'un « l'archétype de l'autiste ? ». Objectif : dénoncer l'usage abusif du mot.*

*C'est une publicité un peu spéciale qu'a publié le journal « De Standaard » mardi, en pleine page. On y voyait un visage combinant des caractéristiques d'Elio Di Rupo et de Bart De Wever, barré d'un « l'archétype de l'autiste ? ».*

*En surfant sur la crise politique, l'association « Vlaamse Vereniging Autisme » (VVA), constituée de parents d'enfants atteints d'autisme, a voulu dénoncer l'usage banalisé et abusif du mot « autiste ». Particulièrement dans ce contexte de crise politique où on a parfois usé de ce mot pour qualifier l'autre communauté, en désignant des personnes opposées au changement, ne tenant pas en compte les sentiments des autres, ne faisant pas de concessions... L'association refuse d'enfermer les personnes réellement autistes dans ce cliché.*

*La VVA a été sélectionnée avec 24 autres pour le Solidariteitsprijs organisé par le Standaard. L'association espère ainsi pouvoir faire réfléchir les gens, dont les hommes politiques et les médias, sur les mots qu'ils utilisent. A partir du 12 août, le public pourra voter pour sa publicité préférée sur le site du journal De Standaard, jusqu'au 31 août.*

*La publicité qui recevra le plus de votes pourra encore être publiée trois fois dans le journal.*

*Camille Wernaers (st.) »*

Ici, le droit de réponse est utilisé sur un mode inédit puisqu'il fait intervenir l'humour (plutôt qu'un simple rectificatif basé sur des informations « objectives ») et l'interactivité (les lecteurs sont invités à voter pour leur publicité préférée). Nous avons vu que la stigmatisation est un phénomène basé sur des émotions et des jugements à priori<sup>10</sup>, faire intervenir une émotion positive (le rire) et la faculté de jugement (par le vote) dans un droit de réponse est donc une piste intéressante.

## CONCLUSION

Les médias constituent la principale source d'information de la population concernant la maladie mentale. Or, nous ne pouvons nier l'effet normatif des informations délivrées par les médias. En effet, les médias ont un pouvoir d'influence sur les perceptions des lecteurs. Ils contribuent ainsi à former, voire à modifier, les attitudes des lecteurs et influencent clairement l'opinion de la population.

Or, il existe une forte tendance journalistique à utiliser du vocabulaire relatif aux maladies mentales pour définir ou justifier un comportement jugé « anormal ». Les mots de la folie sont souvent employés comme base émotionnelle pour « accrocher » le lecteur (les mots de la folie se situent d'ailleurs très souvent uniquement dans le titre de l'article), dans la relation de faits-divers notamment. Par ailleurs, les médias rapportent peu – ou trop rarement - d'informations concrètes au sujet de la maladie mentale.

Nous postulons que l'utilisation des mots de la folie comme référentiel négatif par les

---

<sup>10</sup> Voir les deux premières analyses de cette série sur la stigmatisation sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)

médias contribuent à développer au sein de la population des opinions et des attitudes stigmatisantes (stéréotypes, préjugés, discrimination) envers les personnes souffrant de maladie mentale.

Quant au droit de réponse, il n'est que partiellement efficace. En effet, ce droit ne peut intervenir, par définition, qu'à posteriori, quand « le mal est fait ». Ensuite, il n'existe aucune garantie que le rectificatif soit lu. De plus, nous avons vu que les informations objectives, scientifiques, ont beaucoup moins d'échos que les informations de nature émotionnelle sur les lecteurs. Les articles rectificatifs, à l'exemple de celui expliquant ce qu'est réellement le syndrome d'Asperger à la suite de la désignation comme tel du tueur de Newton, n'engendrent au pire, que des réactions du type « il n'y a pas de fumée sans feu ». Est-ce à dire qu'il faille laisser tomber ce droit de réponse ? Je ne le pense pas car il démontre quand même une certaine efficacité. Néanmoins, se limiter à ce droit ne suffit pas et nous devons réfléchir à d'autres moyens d'action.

Dans la prochaine analyse, nous verrons que la stigmatisation peut être initiée ou entretenue par ceux-là mêmes auxquels on s'attend le moins : les professionnels de santé mentale et les personnes qui ont des troubles psychiques elles-mêmes.